

## Chapitre 63

Autres articles textiles confectionnés; assortiments; friperie et chiffons

**Couverture**

d'emballage, constituée par une nappe d'ouate en matières textiles consolidée par couture-tricotage, rectangulaire, dimensions 150 x 200 cm, avec un surfilage à larges points au fil rouge aux extrémités, grattée; couverture de protection pour le transport de meubles, contre le froid, par ex. 561.52.1989.2

**6301.2000/**  
9000

**Taie d'oreiller (linge de lit)**

constituée d'un tissu (100 % coton), dimensions env. 60 x 40 cm, avec fermeture à glissière sur un côté étroit, avec un espace intérieur pour accueillir un oreiller, se prêtant à un lavage régulier à 60 °C.

*Voir aussi la décision "Enveloppe de coussin (enveloppe intérieure)",  
nº 6307.9000.*

3161.43.2014.5

**6302.3100**

**Nappe**

constituée d'un nontissé mince, gaufré sans couleur, en fibres synthétiques, recouvert sur la face supérieure d'une couche de matière plastique compacte imprimée en plusieurs couleurs, découpée de forme rectangulaire, env. 130 X 160 cm, avec angles arrondis, pourtour bordé d'une bande de tissu.

*Voir aussi la décision "Nappe", nº 3924.9000.*

3161.12.2008.2

**6302.5300**

**Moustiquaire**

de multafilaments de polyester (100 %), confectionnée en bonneterie-chaîne, imprégnée d'un insecticide (55 mg/m<sup>2</sup> de deltaméthrine), qui repousse ou tue les moustiques et autres insectes.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6 (Note 1 de sous-positions du Chapitre 63). 304.72.2012.2

**6304.2000**

**Couvre-siège de protection**

pour véhicules automobiles, en étoffe de bonneterie (peluche) de forme carrée d'environ un mètre de côté, galonné par couture d'une tresse élastique (8 mm de largeur) et pourvu de huit lanières de fixation. Le couvre-siège est destiné à recouvrir l'assise, le dossier et éventuellement l'appui-tête du siège.  
304.12.1998.2

**6304.9100**

**Set de housses de sièges pour véhicules automobiles**

constitué de deux housses de sièges avant fabriquées à partir de pièces de bonneterie de polyester, partie médiane avec motifs, pièces latérales noires unies, rembourrées avec de la matière plastique cellulaire d'une épaisseur d'environ 2 mm fixée sur l'envers (côté intérieur), bordées d'une bande élastique, munies de bandes de fixation élastiques, destinées à recouvrir le placet et le dossier des sièges; 2 housses de banquette arrière (1 x pour le placet, 1 x pour le dossier), constituées du même matériel et de fabrication identique aux housses de sièges avant; 2 housses d'appuis-tête constituées du même matériel que les housses de sièges avant (sans motifs), sans bande de fixation, avec ouverture élastique; crochets en métal commun pour fixer les housses aux sièges à l'aide des bandes de fixation, emballés dans un sachet en matière plastique; le tout conditionné dans un sac en matière plastique transparente pour la vente au détail.  
3161.13.2008.2

6304.9100

**Couvre-oreiller matelassé**

confectionné à partir d'un tissu de coton, de forme rectangulaire (76 cm x 63 cm), constitué d'une face avant matelassée, d'une face arrière et d'un volant décoratif. La face avant, dont la partie visible est réalisée en patchwork, résulte du découpage d'un produit textile matelassé obtenu par l'insertion d'une matière de rembourrage en polyester, fixée par piqûre entre deux couches de matières textiles de coton. Les faces avant et arrière sont assemblées de façon à constituer une enveloppe et la face arrière comporte une ouverture se fermant à l'aide d'une fermeture à glissière et permettant d'y introduire un oreiller ou un coussin.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et  
6. 304.72.2003.2



6304.9200

**Tente en forme de tour pour lit d'enfant**

Assortiment pour l'aménagement intérieur constitué d'une tente en tissu de coton, confectionnée, ourlée, intégrant une fenêtre en feuille de matière plastique, accompagnée d'une armature permettant le montage contre une structure de lit mezzanine comportant un toboggan, se pose simplement sur le toboggan, dont elle couvre la partie supérieure; utilisée comme tour de jeu par les enfants; présentée dans un emballage pour la vente au détail avec des vis, des profilés métalliques et d'autres accessoires. 3161.125.2013.5



6304.9200

**Rideau pour lit d'enfant**

Assortiment pour l'aménagement intérieur constitué de trois morceaux de toile de coton séparés, confectionnés, ourlés, comportant chacun des liens cousus dans deux angles, un des morceaux de toile intégrant une fenêtre en feuille de matière plastique, imprimés de motifs décoratifs, destinés à être simplement fixés, recouvrent l'espace vide situé sous un lit mezzanine; l'espace ainsi délimité sert d'espace de jeu pour les enfants (coin repos, substitut de tente); présenté dans un emballage pour la vente au détail avec des vis, des "cordes" et d'autres accessoires. 3161.125.2013.2



6304.9200

**Petite armoire à miroir**

article composite présentant la forme d'une fenêtre cintrée, constitué d'un miroir en matière plastique inséré dans un cadre muni de pièces de recouvrement apposées latéralement à la manière de deux portes, en tissu constitué à 100 % de fils de filaments en polyester, partiellement rembourrés et munis d'inserts de rigidification ainsi que d'une fermeture à glissière médiane sur le devant, avec broderies d'application imitant des ferrures (serrure, clé et clous), face interne des pièces de recouvrement comportant des compartiments cousus en bonneterie filé de fibres synthétiques, avec bandes élastiques cousues, subdivisées à intervalles réguliers, pouvant accueillir des brosses, peignes et ustensiles similaires, mesurant environ 42 x 52 cm; en emballage pour la vente au détail, pour fixer à la paroi.

Cette marchandise est un article composite; ce sont les parties en matières textiles qui lui confèrent le caractère essentiel. 3161.63.2014.2

6304.9300

**Set de table (rond ou ovale)**

en bandes tressées du numéro 5808, constituées de lames synthétiques (largeur environ 1 mm) prédominant en poids et de deux fils retors en fibres textiles synthétiques, bandes tressées cousues ensemble en spirale à l'aide de rangées de points de chaînette, dimensions environ 35 x 50 cm ou d'un diamètre d'environ 40 cm, pour utilisation en tant que dessous de plats; ne se prête pas à un lavage régulier; en emballage pour la vente au détail de 4 pièces. (*Principalement composé de lames synthétiques et non de fibres, raison pour laquelle le numéro 6304.9300 n'entre pas en ligne de compte*). 3161.66.2014.2



6304.9900

**Sac à couette**

(« Quilt bag ») constitué d'une face avant en polyéthylène transparent (0,10 mm d'épaisseur), les autres faces en nontissé (65 g/m<sup>2</sup>) de matières textiles synthétiques ou artificielles du chapitre 56, d'une fermeture à glissière, d'une poignée et d'une bordure en nontissé (75 g/m<sup>2</sup>). Il est conçu pour emballer des couettes destinées à la vente.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.16.2021.3

**6305.3900****Tonnelle temporaire**

utilisée à l'extérieur, aux dimensions approximatives (L x l x H) de 3 x 3 x 2,50 m. Elle est constituée d'une charpente tubulaire en acier, équipée de pièces de raccordement et de pieds en matières plastiques et d'un revêtement de toit disposant d'un habillage pour les quatre montants d'angle. Le revêtement de toit est en tissu constitué de fils de polypropylène, revêtu de polyéthylène. Le revêtement du tissu est invisible à l'œil nu. La tonnelle est ouverte sur les quatre côtés et non arrimée fermement au sol.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6.

*Voir aussi les Notes explicatives suisses du n° 6306: Classement tarifaire des pavillons*

710108.49.2017.3

**6306.2200**

**Torchon de nettoyage**

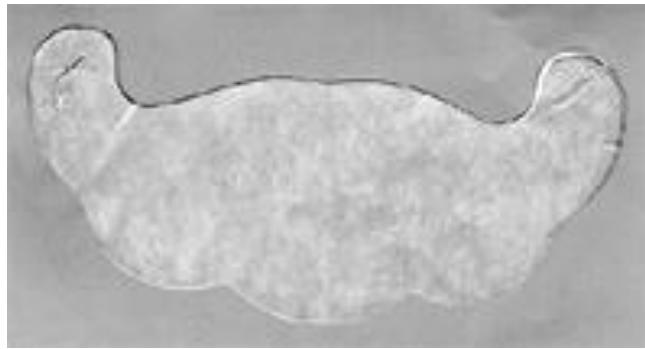
tricoté, constitué d'une chaîne formée de mailles en bandes de matière textile synthétique superposées d'une largeur d'env. 0,8 mm et d'une trame (s'entrecroisant avec le mailles de la chaîne espacée d'env. 0,8 mm) en même matière, la trame étant guipée par enroulement lâche d'une bande de cuivre d'une largeur de 0,6 mm, confectionné de forme approximativement carrée à double-couche, ouvert à une extrémité; destiné au nettoyage de pots, de casseroles, de plaques de cuisson, etc. 3161.174.1998.2

6307.1000

**Article consistant en un nontissé**

découpé de forme particulière, enduit sur une face d'une matière adhésive protégée par une feuille de papier (nontissé adhésif). Il est destiné, après enlèvement du papier protecteur, à être collé à même la peau, de manière à épouser parfaitement la partie inférieure d'un sein, à la façon d'un bonnet de soutien-gorge.

Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 1. 304.41.2002.2



6307.9000

**Articles ornementaux**

de longueur indéterminée et de faible largeur, constitués principalement par une étoffe de bonneterie en matière textile synthétique, sur laquelle ou aux extrémités de laquelle sont fixés par des coutures décoratives, des éléments autres qu'en étoffe de bonneterie (biais tissés ou dentelles), destinés à la confection de sous-vêtements féminins notamment. 615.22.1987.2

6307.9000

**Assortiment de jouets pour chat**

constitué des articles suivants:

- 1 boule en matière plastique partiellement ouverte et munie d'un grelot mobile à l'intérieur (3926)
- 1 pompon en matière textile (5808)
- 1 souris en étoffe de bonneterie (peluche) de matières textiles synthétiques, rembourrée (6307)
- 1 souris en tissu de matière textile synthétique, rembourrée (6307)
- 1 balle en étoffe de bonneterie (peluche) de matières textiles synthétiques, rembourrée (6307)

conditionnés ensemble dans un emballage de vente au détail.

Il s'agit d'un assortiment de marchandises au sens de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé (RG) 3 b) devant être classé comme un tout d'après les composants qui lui confèrent le caractère essentiel.

Pour les assortiments de jouets pour animaux, le caractère essentiel est déterminé par les composants prédominants quantitativement, tous les composants d'un même numéro (à quatre chiffres) devant en l'occurrence être regroupés. Si la quantité des composants présentés est identique pour deux numéros (à quatre chiffres), l'assortiment doit être classé dans la position placée la dernière par ordre de numérotation (RG 3 c)). On procédera de la même manière si plusieurs composants présentés sont rangés dans un même numéro (à quatre chiffres) mais classés dans des sous-positions (à six chiffres) différentes.

*Voir aussi les décisions "Assortiment de jouets pour chat", n° 3926.9000, "Assortiment de jouets pour chien", n° 5609.0000 et "Assortiment de jouets pour chien", n° 9503.0000.*

3161.39.2012.23

**6307.9000**

**Assortiment de sacs pour le tri des déchets**

quatre récipients constitués d'un tissu (100 % fibres de polypropylène ou bandes de polypropylène d'une largeur inférieure à 5 mm) enduit de matière plastique sur la face extérieure, de forme parallélépipédique avec une surface de base allant d'environ 28 x 18 x 25 cm à environ 28 x 28 x 43 cm, repliables, avec poignées, destinés à être utilisé pour la collecte séparée de déchets, conditionnés pour la vente au détail. 3161.64.2014.2



**6307.9000**

**Boîte de rangement**

constituée d'un tissu résistant en matière textile synthétique dont la face intérieure uniquement est enduite de matière plastique perceptible à l'œil nu, de forme rectangulaire, la surface du fond présente les dimensions suivantes: 51 x 41 cm, la hauteur: 29,5 cm, avec fond rigide constitué d'un panneau de bois recouvert de tissu, sans pied, avec fil en métal commun incorporé destiné à fixer (rigidifier) les arêtes de la boîte, pliante, avec couvercle pouvant être fermé au moyen d'une fermeture à glissière et d'une fermeture velcro, munie de 2 poignées cousues, avec pochette à étiquette sur le devant pour y mettre une inscription, utilisée comme boîte de rangement dans les armoires ou sur les étagères, non destinée à être posée sur le sol.

*Voir aussi la décision "Boîte de rangement", n° 9403.8900.*

3161.35.2007.4



6307.9000

**Ceinture lombaire**

pour motards; en bonneterie de fibres textiles synthétiques grattée sur les deux faces, avec rembourrage intérieur (présentant les caractéristiques du néoprène), d'une longueur d'environ 110 cm et d'une largeur d'environ 23 cm, sans inserts rigides, avec bords ourlés, en emballage de vente au détail. 3161.122.2014.3



6307.9000

**Cintre pour armoire**

constitué de 28 anneaux en matière plastique d'un diamètre d'environ 10 cm, entourés régulièrement au crochet de fils de filaments synthétiques dits "de chaînette", reliés ensemble en rangées de quatre anneaux, doté d'un dispositif de suspension similaire à celui d'un cintre, en fil de fer entouré régulièrement au crochet de fils de filaments synthétiques dits "de chaînette", destiné à être suspendu à une tringle à habits, pour y suspendre des cravates, ceintures, écharpes ou similaires 3161.62.2014.2



6307.9000

**Collier**

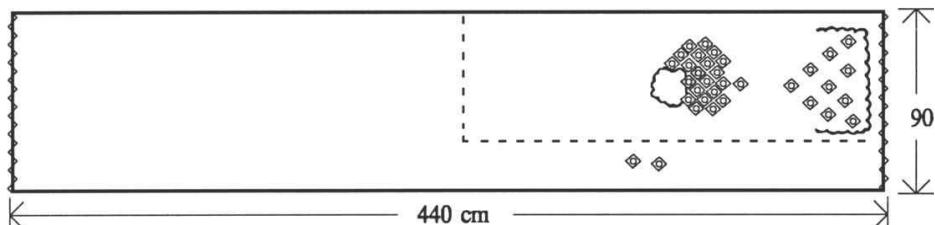
bande tissée en fils textiles synthétiques confectionnée sous forme de boucle, souvent munie d'impressions publicitaires, avec partie porte-clés fixée au moyen d'une boucle sur laquelle est montée un mousqueton; cette bande, sur laquelle peuvent être fixés des badges, des clés ou des objets similaires, se porte autour du cou. 3161.93.2000.3



6307.9000

**Coupon de tissu**

à chaîne et à trame, de forme rectangulaire, pourvu de lisières réelles dans le sens de la longueur et de bords ourlés dans le sens de la largeur. Le tissu comporte une ouverture formant une encolure prête et est brodé et décoré de pastilles de verre et de perles. La partie brodée du tissu sert à confectionner une robe, un chemisier ou un vêtement similaire. La partie restante sert, d'autre part, à confectionner un pantalon, une jupe, une écharpe, par exemple. 615.23.1990.2



6307.9000

**Coussins chauffants «tête d'animal»**

constitués d'une enveloppe en bonneterie peluche de fibres textiles synthétiques ayant la forme d'une tête d'animal, avec à l'arrière une ouverture munie d'une fermeture auto-agrippante («Velcro»); l'enveloppe contient un coussin en tissu majoritairement constitué de coton, subdivisé en deux chambres par une simple couture dans la partie médiane, rempli de graines de colza servant au stockage de la chaleur; conditionné pour la vente au détail.

*Voir aussi les décisions "Sachets de noyaux de cerises", n° 1209.9999 et "Compresses chauffantes / refroidissantes", n° 3824.9999.*

3161.9.2012.4

6307.9000

**Couverture avec manches**

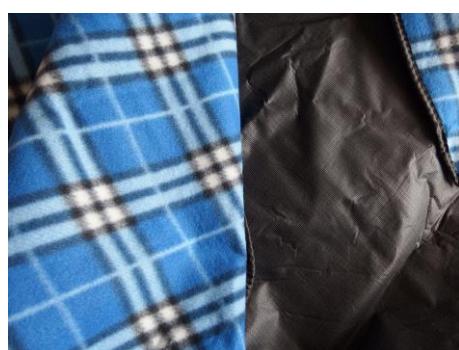
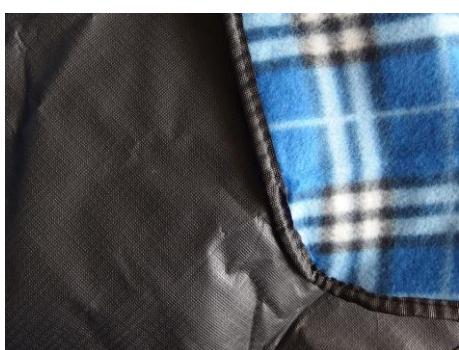
en tricot peluche (polaire / fleece), confectionnée à partir de fibres synthétiques, grattée sur les deux côtés, rectangulaire, dimensions env. 245 x 145 cm, munie sur chaque côté court d'une manche de 60 cm de longueur et 35 cm de largeur cousue à une distance de 47 cm env. du bord, avec bords ourlés.  
3161.21.2010.3



6307.9000

**Couverture de voyage / plaid**

du genre couverture de camping ou de pique-nique, partie supérieure en tricot gratté de fils synthétiques, revers recouvert d'une feuille de matière plastique, avec angles arrondis et une bordure constituée d'une bande de tissu; mesurant environ 150 x 130 cm; à carreaux. 3161.75.2014.2



6307.9000

**Dossard double « gilet »**

confectionné à partir de deux pièces en matière textile (une partie qui se porte sur la poitrine et l'autre sur le dos) assemblées au niveau des bretelles d'épaules, avec bords inférieurs équipés de bandes d'attache (à la manière d'un maillot sans manche et sans parties latérales), sans numéro ou autres motifs imprimés ou seulement avec motifs n'ayant qu'un aspect accessoire ou secondaire); du genre utilisé par les participants lors de manifestations sportives.

*Voir aussi les décisions "Dossard double « gilet »", n° 4911.9900 et "Dossard sous forme de maillot", n°s 6114.2000/9000.*

3161.7.2010.5



6307.9000

**Enveloppe de coussin (enveloppe intérieure)**

réalisée dans une étoffe de bonneterie (90 % coton et 10 % fils d'élastomère), confectionnée en forme de cylindre creux, dimensions env. 29 x 16 cm, avec une courte ouverture à fermeture à glissière dans l'ourlet sur un côté long et, cousue à l'intérieur du cylindre, une tubulure en tissu blanc avec une ouverture à fermeture à glissière, servant de contenant pour la matière de remplissage.

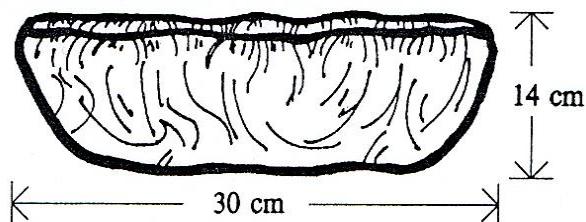
*Voir aussi la décision "Taie d'oreiller (linge de lit)", n° 6302.3100.*

3161.43.2014.2

6307.9000

**Housse de protection**

fabriquée en une seule pièce ovale de nontissé dont le bord extérieur est muni d'une couture ourlée élastique. Ce produit se présente comme une enveloppe souple qui peut être mise sur des chaussures. 615.20.1987.2



6307.9000

**Housse de protection**

pour meuble de jardin, constituée d'un tissu de bandes de polypropylène d'environ 3 mm de largeur, recouverte d'une couche de matière plastique perceptible à l'œil nu sur la face extérieure uniquement, confectionnée en forme de coiffe, incorporant 4 œilletts dans l'ourlet inférieur avec une cordelette et un dispositif de blocage, conditionnée pour la vente au détail.

*Voir aussi la décision "Housse de protection" (recouverte d'une couche de matière plastique perceptible à l'œil nu sur les deux faces), n° 3926.9000.*

3161.55.2014.2

6307.9000

**Housse de protection contre la poussière**

pour le stockage de duvets, en nontissé de fibres synthétiques, confectionnée en forme de sac (forme rectangulaire, avec deux cordelettes servant d'anses, partie supérieure munie d'une fermeture éclair), également avec une poche en feuille de matière plastique sur un côté destinée à recevoir l'étiquette de vente; servant d'emballage de vente et de protection lors de l'entreposage de duvets.  
3161.216.1998.3

6307.9000

**Housses de selle**

pour selles de vélo, en tissu de fils de filaments synthétiques, non enduit de matière plastique ou avec enduction non perceptible à l'œil nu, confectionnées à partir de deux coupons de tissu, avec une ouverture servant à enfiler l'article sur son emplacement, bords ourlés avec une bande élastique; servent de protection contre la saleté et l'humidité. 3161.129.2014.3

6307.9000

**Housse protectrice pour vêtements**

en tissu de fils textiles synthétiques, bords avec renforts cousus avec du fil en matière plastique, avec fermeture-éclair sur toute la longueur au milieu sur le devant, muni d'un œillet à trou dans le bord supérieur (p. ex. pour le crochet d'un cintre), avec anses en tissu de conception simple et légère cousues en haut et en bas de la housse, repliable; destinée à être utilisée comme housse protectrice pour vêtements. 3161.6.2001.3



6307.9000

**Mascotte**

Mini-animal en peluche, d'une hauteur d'environ 6 cm, en bonneterie peluche, rembourré, dont la tête est munie d'un passant cousu retenant un anneau métallique auquel est fixé un ruban de fibres textiles à l'extrémité duquel se trouve un crochet rapide permettant de fixer l'article à un sac à dos ou un sac d'école (*il ne s'agit pas d'un porte-clés mais bien d'un pendentif*).

*Voir aussi les décisions "Porte-clés", n° 7326.9000 et "Clé USB porte-clés", n° 8523.5100.*

3161.81.2012.2



6307.9000

**Patins en feutre**

rondelles adhésives en feutre aiguilleté synthétique, conditionnées sur feuille de papier; destinées à être utilisées pour protéger le sol et comme protection contre le bruit, les rayures et les vibrations, se posant par simple collage sur les meubles, les portes, les parois, etc. 3161.27.2016.5



6307.9000

**Patin en feutre avec pointe**

Rondelle en feutre de fibres synthétiques, insérée dans une monture en matière plastique moulée comprenant une pointe en fer; destinée à être appliquée directement sur des meubles afin de protéger le sol contre l'usure et les rayures.  
3161.27.2016.9



6307.9000

**Poche à douille**

Assortiment de marchandises composé d'une poche en forme d'entonnoir en tissu de coton blanc enduit sur une face (la face intérieure) de matière plastique, munie à l'extrémité la plus étroite d'une ouverture pour une pièce de connexion en deux parties constituée de matière plastique gris clair servant à fixer les douilles, et de quatre douilles interchangeables de différentes formes en acier inoxydable, conditionnées ensemble dans une boîte de vente au détail en carton imprimé; pour utilisation en cuisine et en pâtisserie, permet de réaliser des décosations avec de la crème fouettée, de la mayonnaise ou des substances de consistance analogue ou de former des biscuits extrudés. 3161.22.2014.2



6307.9000

**Porte-bébé**

(extérieur 100 % toile de coton et doublure 100 % coton satiné), consistant en une ceinture solide et des bretelles rembourrées qui s'adaptent à la morphologie du porteur, pour un portage confortable de l'enfant. Il est destiné à transporter un bébé depuis sa naissance jusqu'à ce qu'il atteigne un poids d'environ 20 kg. Ce porte-bébé peut être utilisé pour porter l'enfant de différentes façons.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 7 f) de la Section XI) et 6. 304.36.2016.2

**6307.9000****Porte-enfant**

consistant en un siège en matières textiles (fixé à un cadre en aluminium) conçu pour épouser la forme du corps, des bretelles et une ceinture rembourrées, un point d'ancrage, des harnais de sécurité, un coussinet amovible pour protéger le visage de l'enfant, des poignées et des poches de rangement. Il est conçu pour transporter un enfant en position assise sur le dos d'un adulte. Il a une capacité de charge maximale de 20 kg. Quand l'enfant est sorti, le compartiment principal peut être refermé et l'article peut être porté comme un sac à dos.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 7 f) de la Section XI), 3 b) et 6. 304.35.2016.2

**6307.9000**

**Porte-enfant**

avec châssis en métal commun, revêtu d'un tissu de fils textiles synthétiques, avec siège pour enfant rembourré ajustable en hauteur et muni de sangles de fixation; avec anses et ceinture abdominale rembourrée; une structure dépliable permet de le poser sur le sol; avec poche sous le siège; pour le transport de petits enfants sur le dos. 3161.15.2007.2



6307.9000

**Protection buccale jetable (masque de protection)**

constitué des couches suivantes (n'adhérant pas entre elles sur toute la surface):

- couche de revêtement extérieure consistant en un nontissé de cellulose du chapitre 48
- couche médiane filtrante (et conférant par conséquent le caractère essentiel) consistant en un nontissé du chapitre 56 en fibres textiles synthétiques
- couche de revêtement intérieure consistant en un nontissé de cellulose du chapitre 48

Bords ourlés et soudés thermiquement, avec fil métallique flexible enrobé de matière plastique inséré dans l'ourlet (à titre d'armature), avec bandes de fixation; sans partie filtrante interchangeable; pour utilisation en tant que masque de protection par exemple dans le secteur médical.

Classement tarifaire déterminé par la couche filtrante, en application de la Règle générale 3 b) pour l'interprétation du Système harmonisé. 3161.68.2012.2

6307.9000

**Protège-matelas**

à trois couches, se composant:

- d'une couche supérieure en tissu blanc de matière textile,
- d'une couche intermédiaire en non-tissé ou en feutre de fibres textiles synthétiques d'une épaisseur d'environ 2 mm, et
- d'une couche inférieure en bonneterie de fils textiles synthétiques teinte en bleu, grattée, dont la face intérieure est recouverte de matière plastique.

La couche supérieure et la couche intermédiaire en non-tissé ou en feutre sont assemblées entre elles par couture ; la couche inférieure est assemblée sur les autres couches seulement par surfilage, découpée de forme approximativement carrée (env. 90 x 90 cm), avec angles arrondis, bords surfilés, avec ou sans ailes en tissu cousues; utilisé pour empêcher la propagation de l'humidité dans les lits des personnes incontinentes.

La sous-position nationale est déterminée selon la composition de la couche supérieure.

3161.110.1999.2

6307.9000

**Revêtement décoratif**

pour boîtes de serviettes en papier, en forme de petit lit, en tissu, confectionné, dimensions env. 25 x 12 x 9 cm, dont la face supérieure présente une ouverture d'environ 12 cm de longueur, pour la saisie des serviettes; la partie inférieure, ouverte, est garnie de deux bandes élastiques de fixation tandis qu'une tête de lit en bois est fixée par couture à une des parties étroites du lit. 561.215.1989.2

6307.9000

**Sac polyvalent**

en tissu de fils de filaments synthétiques, confectionné en une surface hexagonale, avec bord ourlé, présentant un rayon de cercle inscrit d'environ 75,5 cm, avec fermetures à glissière cousues permettant de former un sac tétraédrique, avec dragonne cousue, pour utilisation en tant que sac (par exemple pour lessive ou jouets) ou, à l'état plat, en tant que surface de protection ou de jeu. 3161.108.2014.3



6307.9000

**Signaux routiers pliants**

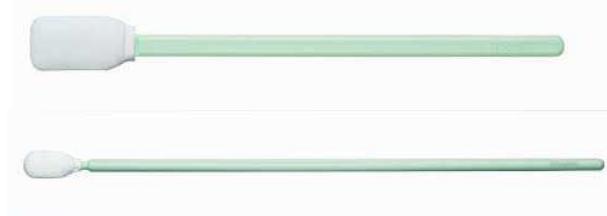
même avec fourreau, constitués par un trépied métallique sur le contour duquel est tendu un tissu recouvert de petits grains de verre (microsphères). 615.21.1987.2

6307.9000

**Tampons de nettoyage pour salles blanches**

(d'une longueur de 12,8 ou 16,2 cm), composés d'un bâtonnet en polypropylène dont une extrémité est recouverte par thermosoudure de deux couches de matières textiles tricotées en polyester.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1, 3 b) et 6. 304.37.2015.2



6307.9000

**Tapis d'égouttage pour la vaisselle**

constitué de deux couches de tissu en microfibres de polyester et d'une couche médiane en matière plastique alvéolaire légère et flexible d'env. 6 mm d'épaisseur, confectionné de forme approximativement rectangulaire avec une bordure constituée d'une bande, avec angles arrondis, env. 40 x 45 cm, épaisseur env. 7 mm, avec attache et étiquette d'entretien cousues. 3161.61.2014.2



**6307.9000**